

## Procédure de défraiement

Il est parfois difficile de trouver des bénévoles pour assurer les jurys sur les compétitions, les encadrements de stages ou même pour tenir une buvette sur un événement. Aussi un moyen d'attirer les candidats est de rembourser partiellement ou complètement leurs déplacements.

Pour cela, il est nécessaire de définir et de faire voter en AG une procédure bien définie des modalités de défraiement. La constitution d'une circulaire financière peut même être envisagée pour bien encadrer tout cela.

Un modèle de Note de frais, est mis à disposition. C'est celui qu'utilise la Ligue, légèrement modifié pour s'adapter à tous les clubs. Il est plutôt complet mais peut être simplifié selon les besoins de chaque club.

Dans ce cas de figure un barème kilométrique est en place. Il couvre les frais de péages, de carburant et d'usure régulière de la voiture utilisée. Pour simplifier il ne tient pas compte du type ou de la puissance de la voiture mais repose seulement sur un montant au kilomètre (exemple pour la Ligue il est de 0.40€ par kilomètre pour une personne seule et 0.45€ par kilomètre pour deux personnes ou +).

